



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL n°4

Réunion de Bureau du : Mardi 03 septembre 2024

Président : M. André VITIELLO

Secrétaire Générale : Mme Cathy DARDON

Présents : MM Albert DI RE – Bruno GIMENEZ – Jean-Bernard KISTON - David LE BRIS – Jean-Paul - PERON - Jean-Paul RUIZ

Assiste à la séance : Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

▪ F.F.F

- Adressant un courrier concernant le frais de déplacement des officiel. Noté.

- Dans le cadre des actions nationales de la DTN, la CTD PPF est invité à un rassemblement le 09 septembre 2024 en visio et le CTD DAP est invité à un rassemblement les 03 et 17 septembre 2024 en visio. Transmis à la CTD PPF et au CTD DAP

- Adressant un courrier du Président de la F.F.F Philippe DIALL. Noté.

- Lancement de la phase 2 de l'opération mini-buts. Noté

▪ DIVERS :

- **M. Gérard IVORA :** Adressant un courrier concernant la liste des délégués. Une réponse lui a été transmise.

- **MAIRIE DE LA GARDE :** Le Gala des Associations aura lieu cette année le samedi 05 octobre 2024 à la maison des associations. Noté.

District du Var de Football

- **M. Khaled CHEIKH ROUHOU** : Faisant acte de candidature au poste de délégué District saison 2024/2025.

ADDITIF A LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

▪ **COMMISSION DES COUPES DU VAR :**

M. André ABLARD

▪ **COMMISSION FUTSAL & BEACH SOCCER :**

M. Séraphin TRUTALLI

DEPARTEMENT TECHNIQUE		
Président	Francis PERCEPIED	BEF
CTD PPF	Ludivine REGNIER	DES – FUTSAL Performance
CTD DAP	Nalia DOUNGOUMA FOKY	BEF
Membres	Athos BANDINI	BEF
	Frédéric BAUMANN	Animateur Séniors
	Semir BEN HASSINE	BEF
	Alexandre BERNARD	BEF
	Michaël BLANC	BEF
	Zahd Allah BOUKERMA	BMF
	Jean-Pierre CAMARA	BEF
	Cyril CAUVIER	BEF
	Michaël COURTIN	DEF/BEF
	Sylvain CROSLAND	Initiateur 2
	Didier DIOULOUFET	CFGB – CFF3
	Mohamed EL HAMMOUMI	Attesté CFF3 – Attesté CFGB
	Christian DURAND	BE1
	Anthony ETTORI	BMF
	Michaël FABRE	CEGB1 – BEF
	Mohamed HACHFI	BEF
	Khemissi KHELIL	DES
	Jérôme KLEIN	BEF
	Jérôme LACHEVRE	BEF
	Philippe LEBault	BE2
	Jean-Jérôme MARCEL	DEF – BE2
	Azzedine MECIBNAH	BEF
	François MERCURIO	BEF
Antoine NAUDIN	BMF	
Albert PATALANO	Animateur Séniors	
Membres	Sébastien PELLEGRIN	BMF
	David PIQUEMAN TABOU	BEF
	Jérémy ROUX	BMF
	Jérôme SCOLAN	BEF
	Lionel SCOLAN	BEF
	Stéphanie SILVESTRE	Attesté CFF
	Bruno VIOSSAT	BEF
Représentant CDA	Cyrille MASSOLO	

District du Var de Football

COMMISSION TECHNIQUE	
Jean-Paul PERON	Président
Yann BODENES	Secrétaire
Antoine MANCINO	Représentant le Comité de Direction
Ludivine REGNIER	Membre de droit
Nalia DOUNGOUMA FOKY	Membre de droit
Francis PERCEPIED	Invité permanent
Luigi ALFANO	Membres
André BLANC	
Victorio GRASSO	
Franck LUCCINI	
Frédéric MEYRIEU	
Karim MAROUANI	
Stéphane PORATTO	
Youssef SIF	
Lilian COMPAN	
Romain BOUGET	

INFORMATION

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide le Règlement Intérieur de la C.D.A. ainsi que l'affectation des arbitres pour la saison 2024/2025

LA LISTE DES DELEGUES – SAISON 2024 / 2025

Additif à la liste des délégués validée lors de la réunion plénière du Comité de Direction du 20 août 2024

Mme Annick CHAMPOURLIER – M. Stéphane COLETTE

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2024/2025 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces muté(s) supplémentaire(s) peut ou peuvent être utilisé(s) dans les équipes de Ligue ou de District pour toutes les compétitions officielles, y compris, nationales.

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

BESSE SPORT (Championnat U15 D3) – SC DRAGUIGNAN (Championnat U14 D1) – US LA CADIERE (Championnat Séniors D1) – CA CANNETOIS (Championnat U14 D1) – AV. MAR VIVO (Championnat U15 D1) – AS LES VALLONS (Championnat Séniors D3) – US OLLIOULES (Championnat Séniors D2)

District du Var de Football

– AS BRIGNOLS (Championnat U18 Régionale 2) – US VAL D'ISSOLE (Championnat Séniors D3) – BANDOL Championnat U14 D3) – AS ST CYR (CHAMPIONNAT Séniors D2) – ST MANDRIER (Championnat U16 D1) – STADE TRANSIAN (Championnat Séniors D3)

👉 **DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :**

FC GRIMAUD (Championnats Séniors D3 et D4) – GAPEAU FC (Championnats séniors D3 et Championnat U17 D1) – US SANARY (Championnats Séniors D2 ET Championnat U17 D1) – US LE PRADET (Championnat Séniors D1 et Championnat U16 D2) – FC SEYNOIS (Championnat Séniors D1 et Championnat U15 D2) – T. USAM (Championnat U19 D1 et U13)

*Réunion Plénière
Le mardi 10 septembre 2024*

Le Président : M. André VITIELLO
La Secrétaire Générale : Mme Cathy DARDON